

1 9 5 8 - 5 9

LOVELL'S
ILE JESUS
DIRECTORY



L'ANNUAIRE
de l'ÎLE JÉSUS
de LOVELL

LOVELL'S
ÎLE JÉSUS
DIRECTORY
1958 - 59

Vol. I

INCLUDING

DUVERNAY (Duv), FABREVILLE (Fab), L'ABORD-A-PLOUFFE (L'AaP),
LAVAL-DES-RAPIDES (LdesR), LAVAL-SUR-LE-LAC (LsurL),
LAVAL WEST (LW), PONT-VIAU (PV), RENAUD (Ren),
STE. DOROTHEE (SteD), ST. ELZEAR (StE), ST. FRANCOIS (StF),
ST. MARTIN (StMrtn), STE. ROSE (SteR), STE. ROSE EAST (SteRE),
ST. VINCENT-DE-PAUL (StVP)

Containing an Alphabetical Directory of Business Concerns and
Residents; a Street Directory of Householders, Occupants
of Office Buildings and other Business Places, inclu-
ding a Complete Street and Avenue Guide
and a Miscellaneous Section

also a

Buyers' Guide

and a Complete

Classified Business Directory

This Directory is leased to the Subscriber
and remains the property of the Publishers

Printed and Published by

JOHN LOVELL & SON, LIMITED

ESTABLISHED 1835

423 ST. NICHOLAS STREET, MONTREAL

A Library of City Directories is maintained at our office

MEMBER ASSOCIATION OF NORTH AMERICAN DIRECTORY PUBLISHERS

Copyright, 1959, by John Lovell & Son, Limited

PLN
2.3111

L'ANNUAIRE
de l'ÎLE JÉSUS
de LOVELL
1958 - 59

Vol. I

COMPRENANT

DUVERNAY (Duv), FABREVILLE (Fab), L'ABORD-A-PLOUFFE (L'AaP),
LAVAL-DES-RAPIDES (LdesR), LAVAL-SUR-LE-LAC (LsurL),
LAVAL-OUEST (LW), PONT-VIAU (PV), RENAUD (Ren),
STE-DOROTHEE (SteD), ST-ELZEAR (StE), ST-FRANCOIS (StF),
ST-MARTIN (StMrtn), STE-ROSE (SteR), STE-ROSE-EST (SteRE)
ST-VINCENT-DE-PAUL (StVP)

Contenant un Annuaire Alphabétique des Entreprises Commer-
ciales et des Résidents; un Annuaire des Rues avec les noms
des chefs de maisons, des occupants d'immeubles à
bureaux et des autres locaux d'affaires, y compris
un Guide complet des rues et avenues et une
Section de divers renseignements utiles

ainsi qu'un

Guide pour Acheteurs

et un

Annuaire d'Affaires classifiées

Cet Annuaire est loué à l'Abonné et demeure
la propriété des Éditeurs

Édité et Imprimé par

JOHN LOVELL & SON, LIMITED

MAISON FONDÉE EN 1835

423, rue ST-NICOLAS, MONTRÉAL

Une collection des Annuaire des autres villes est disponible à notre bureau

MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES ÉDITEURS D'ANNUAIRES DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Tous droits réservés, 1959, par John Lovell & Son, Limited

**CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR UN MEMBRE
DE L'ASSOCIATION DES ÉDITEURS D'ANNUAIRES
DE L'AMÉRIQUE DU NORD**



Vous êtes ainsi assurés du service ultime que l'art et l'exactitude peuvent produire sous forme d'annuaires ou d'autres sources de référence.

Les principes suivants, adoptés au début de l'Association des Éditeurs d'Annuaire de l'Amérique du Nord en 1898 et qui ont été strictement observés pendant toutes ces années, sont votre garantie d'un service satisfaisant.

L'éditeur d'un annuaire devrait consacrer ses meilleurs efforts à la cause de l'amélioration des affaires et des services sociaux et, à cette fin, il s'engage :

1. À considérer d'abord l'intérêt de celui qui doit se servir du volume.

2. De soutenir et de chercher la vérité, l'honnêteté et l'exactitude en tous points.

3. D'éviter un dédoublement possible d'induire en erreur dans les inscriptions, en tentant de classer chaque compagnie sous le titre qui la décrit le mieux et en considérant toute inscription additionnelle comme de la publicité qui doit être payée aux taux réguliers.

4. De porter de plus en plus à la connaissance du public ce que contiennent les annuaires; d'étudier les besoins du public et de faire les annuaires de façon à y satisfaire; de réviser et de standardiser les méthodes et les classifications, de façon à ce qu'on puisse facilement trouver ce que l'on veut et que l'annuaire rende le plus de services possibles

comme livre de référence d'affaires et sociale et comme guide de l'acheteur et du vendeur.

5. De refuser toute annonce qui tente à tromper ou qui n'est pas conforme à l'intégrité commerciale.

6. De ne solliciter les souscriptions et les annonces que sur les mérites des publications.

7. D'éviter les fausses représentations directement ou implicitement en ce qui concerne la circulation, comptant plutôt sur l'accessibilité aux chercheurs que sur le nombre de copies vendues pour établir la valeur au point de vue de publicité.

8. De coopérer avec les organisations approuvées et les individus produisant une publicité créative.

9. D'éviter la concurrence malhonnête.

10. De déterminer quelle est la fonction la plus noble et la plus utile des annuaires pour le bien public et de tenter de toutes les manières légitimes d'accomplir cette fonction.

JOHN LOVELL & SON, LIMITED

ÉDITEURS ET IMPRIMEURS

Maison fondée en 1835

MONTRÉAL

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

PAGE(S)

MANQUANTE(S)

TOWN OF L'ABORD-A-PLOUFFE

VILLE DE L'ABORD-A-PLOUFFE

Mayor – Maire

RAYMOND LAGACE

Aldermen – Echevins

{	EMILE BOURBONNAIS
	CHARLES-EDOUARD LAGACE
	JEAN-PAUL DEMONTIGNY
	ALBINI PLOUFFE
	LORNE BERNARD
	ALEX. BOURDAGE

Secretary – Treasurer – Secrétaire – Trésorier YVON LAVOIE

Chief of Police – Chef de Police

Fire Chief – Chef des Pompiers **ROLAND SIGOUIN**
MU. 1-4444

Town Engineer

Ingénieur de la Ville **CHARLES-EDOUARD GRAVEL**

Superintendent – Public Works

Surintendant Travaux Publics **ROLAND SIGOUIN**

Legal Adviser – Ariseur legal

ME ROBERT HODGE

Municipal Judge

Juge Municipal **ME MAURICE COUSINEAU**

TOWN HALL—HOTEL DE VILLE
3810 BLVD. LEVESQUE

TELEPHONE

MU. 1-1731